

MONT-DE-MARSAN. Dans leurs plaidoiries, les avocats des parties civiles ont dénoncé hier un Christophe Fauviau « manipulateur » et « calculateur »

« L'impensable s'est produit »

: Serge Airoldi

Les débats du procès de Christophe Fauviau sont clos. Hier, en fin d'après-midi, les avocats des parties civiles ont donc commencé les plaidoiries. Le procès doit s'achever aujourd'hui par le réquisitoire de l'avocat général, Serge Mackowiak, et la plaidoirie de l'avocat de la défense, M^r Pierre Blazy.

Le matin, parents, amis et anciens collègues militaires de Christophe Fauviau ont défilé à la barre pour dire quel homme loyal, droit et presque « trop parfait » il était. Cela a donné un peu d'air à l'accusé jusqu'au moment où son père et l'un de ses frères ont témoigné.

Règlements de comptes. Le premier, ce « père absent » a dit Fauviau tout au long de la semaine, a contesté fermement les affirmations de son fils. Il lui a notamment reproché de vouloir « se reconstruire sur son dos ». Suivait Didier, le frère de Fauviau, que ce dernier venait de comparer au « diable ». Depuis mercredi, Fauviau évoque des agressions sexuelles dont Didier se serait rendu coupable sur lui au moment de l'adolescence. Le président a écouté puis coupé court aux règlements de comptes familiaux quand les propos ont un peu débordé du cadre.

Pendant ce temps, les avocats des parties civiles font leurs dernières gammes avant les plaidoiries. C'est M^r Christophe Cottet-Bretonnier, du barreau de Lyon, qui parle le premier, notamment pour le compte d'une joueuse victime de Christophe Fauviau.

« **Fauviau calcule.** » « L'impensable s'est produit, déclare-t-il en rappelant les trois ans d'agissements et les vingt-sept cas recensés. Tout le monde y est passé, les adultes comme les plus jeunes enfants. Fauviau calcule, sa mémoire est sélective et ses contradictions criantes. »

« Vous devez juger un manipulateur qui s'est montré sous l'angle de sa véritable personnalité et qui a développé une stratégie pour limiter sa responsabilité », poursuit, en s'adressant aux jurés, M^r Elisabeth de Brisis, qui



M^r Alain Astabie. « Vous avez manqué votre rendez-vous avec vous-même. Vous vous êtes condamné à l'errance », a lancé l'avocat bayonnais à Christophe Fauviau

PHOTO MATTHIEU SARTRE

défend les intérêts d'une autre joueuse. « Sa réponse récurrente a toujours été : "Je ne me souviens plus", ajoute l'avocate. C'est seulement quand il se trouve dans ses derniers retranchements qu'il avoue un petit oui. En fait, la santé des enfants des autres ne lui importe pas. Ce qui l'émeut, c'est seulement sa petite personne et jamais il n'a fait preuve de compassion pour les victimes quand son devoir était d'être humble et généreux. »

Une froide détermination.

C'est à présent l'heure de M^r Renaud Lahitète, conseil de l'amie d'Alexandre Lagardère, de la Ligue de tennis CBBL et de la Fédération française de tennis. D'emblée, l'avocat montois dénonce le « comportement extrême » d'un homme qui « instrumentalisait ses enfants pour obtenir, coûte que coûte, une victoire. Mais avant tout une victoire pour lui-même. Ses troubles narcissiques sont réels mais Fauviau a une pleine capacité de juger une situation. Il a son discernement, sa lucidité, et il va tout mettre en œuvre pour parvenir à ses fins. »

M^r Lahitète stigmatise aussi l'attitude de Fauviau, « mielleux » pour créer un climat, tromper les adversaires de ses enfants, soucieux de leur choix également, eu égard à l'importance du classement. Il insiste sur la froide détermination de cet homme qui agissait contre des fillettes et contre des amis, dont Alexandre Lagardère. Il rappelle le match prévu le 4 juillet à Tartas, le lendemain de la mort d'Alexandre Lagardère. « Ce jour-là, et même s'il prétend avoir pris connaissance de l'accident après le match, il apprend l'accident avant et tente malgré tout de recommencer avec un autre adversaire de son fils. » Puis il se tourne vers Véronique, l'amie d'Alexandre, trouve les mots justes pour évoquer leur couple « solide, simple et harmonieux » et se souvient du 3 juillet, la dernière journée de classe d'Alexandre, instituteur à Castelnau-Chalosse. C'était la fin de sa première année scolaire.

Préméditation. Voici le tour du Bayonnais M^r Alain Astabie, qui annonce aussitôt qu'il ne fera

« aucune concession » face à la « monstrosité de l'acte brutal, cruel, froid, terrible ». Avec conviction, il regrette le préambule de Fauviau qui demanda pardon « à condition d'être responsable ». « Vous avez manqué votre rendez-vous avec la justice, avec la famille Lagardère, avec Alexandre à qui vous devez des comptes, avec vous-même. Vous vous êtes condamné à l'errance. » Pour lui comme pour tous ses confrères, la préméditation ne fait aucun doute, de même que le lien de causalité entre l'administration de Temesta et la mort du jeune homme.

A la fin de sa plaidoirie, il revient une fois encore sur la question de la plainte pour non-assistance à personne en danger qu'il a déposée contre la Ligue de tennis. La veille, cela a provoqué une belle pagaille à l'audience. Ses dernières phrases soulignent une « responsabilité pleine, entière et terrible de la Ligue ». Il n'en dit pas plus et fait le pari que les jurés feront le « distinguo ». Sur son banc, M^r Blazy sourit. Peut-être tient-il déjà un fil de la pelote qu'il déroulera ce matin.